



# LES ANNEXES

au bilan de la concertation





# SOMMAIRE

**L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL** FIXANT LES OBJECTIFS ET LES MODALITÉS DE LA  
CONCERTATION PUBLIQUE .....page **3**

**LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE** DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION  
PUBLIQUE.....page **7**

**LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT** DE LA CONCERTATION.....page**11**

**LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES** ET LES RELAIS D'INFORMATION .....page**21**

# LES ANNEXES

au bilan de la concertation

## L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LES OBJECTIFS ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Émetteur : Préfet du Cher

Date de publication : 09/06/2022



Direction départementale  
des Territoires

## ARRÊTÉ N° 2022- 652

Fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique du projet de création d'une bretelle complémentaire sur l'autoroute A71, au niveau de l'échangeur n°7 de Bourges, sur les territoires des communes de Bourges et Le Subdray.

Le Préfet du Cher,  
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-2 à L.103-6 ;

**Vu** le décret du 5 février 2020 portant nomination de M Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher ;

**Vu** le courrier en date du 6 août 2021 de la direction des infrastructures de transport demandant à COFIROUTE de réaliser un dossier de demande de principe incluant la réalisation d'une concertation publique ;

**Considérant** qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

**Considérant** que sont notamment associés à la concertation les collectivités locales, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

**Considérant** que les modalités de la concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture du Cher :

## **ARRETE :**

### **Article 1 : engagement de la concertation publique**

Une concertation publique est engagée dans le cadre du projet de création d'une bretelle complémentaire sur l'autoroute A71, au niveau de l'échangeur n°7 de Bourges. Sont concernées les communes de Bourges, Le Subdray, la Communauté d'agglomération Bourges Plus et la Communauté de communes FerCher – Pays Florentais.

Cette concertation aura lieu du 20 juin 2022 au 22 juillet 2022. L'information et la participation du public se feront selon les modalités listées ci-dessous (article 4).

1/3

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

## Article 2 : objectifs poursuivis

Dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges, COFIROUTE a été chargée par la direction des infrastructures de transport de conduire des études d'opportunité pour la réalisation d'un aménagement complémentaire en appui des infrastructures existantes.

Le scénario retenu à ce jour est celui d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges, sur les communes de Bourges et Le Subdray, au niveau de la ZAC des Varennes.

Après avoir mené les échanges préalables avec les collectivités locales, la préfecture du Cher a validé la proposition de scénario de bretelle complémentaire dans le sens Vierzon - Clermont Ferrand. Ce futur aménagement a vocation à améliorer l'accessibilité de Bourges tout en sécurisant les itinéraires actuellement sur-sollicités.

Le scénario retenu résulte d'un travail commun avec les collectivités locales, concrétisé par un co-financement entre COFIROUTE, le Conseil Départemental du Cher, la communauté d'agglomération Bourges Plus, et la Communauté de communes FerCher - Pays Florentais.

La bretelle complémentaire de Bourges sur l'A71 permettra :

- de fluidifier la circulation, de désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, et de renforcer la sécurité, notamment dans le cadre des mobilités pendulaires quotidiennes liées au travail ;
- de renforcer la desserte du territoire, afin de contribuer à l'ambition de développement du territoire ;
- de participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate.

## Article 3 : objectifs de la concertation publique

La concertation publique, menée sous l'égide du Préfet du Cher, au titre de l'article L.. 103-2 du code de l'urbanisme, est une étape clé dans l'élaboration du projet dont l'objectif est de construire, ensemble, un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice du territoire.

Durant les cinq semaines de concertation, toutes les personnes concernées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les utilisateurs de l'autoroute A71, les acteurs économiques, les associations, etc. sont invitées à s'informer et à s'exprimer. Chacun peut ainsi formuler ses remarques et donner son avis sur le projet.

## Article 4 : modalités de la concertation publique

Les modalités de la concertation, définies en collaboration avec les collectivités concernées, sont les suivantes :

- **Une exposition permanente**, visible aux heures d'ouverture habituelles, pendant toute la durée de la concertation, dans les lieux d'accueil du public suivants :
  - Mairie de Bourges : 11 Rue Jacques Rimbault, 18020 BOURGES
  - Mairie de Le Subdray : 4 Rue du Bois Rollet, 18590 LE SUBDRAY
  - Conseil Départemental du Cher : Hôtel du Département, Place Marcel Plaisant 18000 BOURGES
  - Communauté d'Agglomération de Bourges Plus : 23 – 31 Boulevard du Maréchal Foch 18000 BOURGES
  - Communauté de Communes FerCher Pays Florentais : Place de la République 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- Par e-mail à l'adresse du projet : [www.A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com](mailto:www.A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com)
- Par e-mail à l'adresse de la préfecture : [a71bretellebourges@cher.gouv.fr](mailto:a71bretellebourges@cher.gouv.fr)

De plus, les équipes de COFIROUTE se mettront à disposition du public lors de rencontres individuelles et personnalisées pour échanger et répondre aux questions :

- Sur la commune de Le Subdray, le samedi 2 juillet 2022 matin, de 9h à 12h, en mairie,
- Sur la commune de Bourges, le jeudi 30 juin 2022 matin, de 9h à 12h en mairie,

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Les avis recueillis à l'occasion de la concertation permettront à COFIROUTE de dresser un bilan des avis recueillis vis-à-vis de ce projet, de compléter sa réflexion en lien avec les collectivités, pour la phase d'études détaillées qui interviendra à l'issue de la concertation.

## Article 5 : bilan de la concertation

À l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le Préfet du Cher.  
Il rappellera le déroulement de la concertation, synthétisera les échanges avec le public et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique.  
Ce bilan sera rendu public sur le site du projet : [www.A71bretellebourges.vinci-autoroutes.com](http://www.A71bretellebourges.vinci-autoroutes.com)

## Article 6 : mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux maires des communes concernées et aux présidents des intercommunalités concernées.

Il fera l'objet d'un affichage dans les mairies de ces mêmes communes, aux lieux habituellement prévus à cet usage pendant la durée de la concertation. Chaque maire justifiera l'établissement de cette formalité par l'établissement d'un certificat, au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'affichage.

Un communiqué diffusé à la presse locale et spécialisée rappellera la période et les modalités de la concertation, notamment les moyens mis à disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, sur le site Internet du projet, et sur le site de la préfecture du Cher, [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr).

## Article 7 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur général de COFIROUTE, Messieurs les maires de Bourges et du Subdray, Madame la présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus et monsieur le président de la communauté de communes FerCher Pays Florentais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie sera adressée, pour information, à Monsieur le directeur départemental des territoires.

Fait à Bourges, le 9 juin 2022

Le Préfet

*signé*

Jean-Christophe BOUVIER

### Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le Préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Consulter/télécharger  
l'arrêté préfectoral

3/3

# LES ANNEXES

au bilan de la concertation

## LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Émetteur : Préfet du Cher

Date de publication : 10/06/2022



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bourges, le vendredi 10 juin 2022

### A71 – PROJET DE BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR N°7 DE BOURGES : LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Du lundi 20 juin 2022 au vendredi 22 juillet 2022, une concertation réglementaire est engagée dans le cadre du projet de la création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n° 7 de Bourges sur l'A71, au niveau des communes de Bourges et Le Subdray, en lien avec le Conseil Départemental du Cher, Bourges Plus et la Communauté de communes FerCher - Pays Florentais, sous l'égide du Préfet du Cher.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges, VINCI Autoroutes a



été chargée par le Ministère de la Transition écologique de conduire des études d'opportunité pour la réalisation d'un aménagement complémentaire en appui des infrastructures existantes.

Le scénario retenu à ce jour est celui d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 Bourges, sur les communes de Bourges et Le Subdray, au niveau de la ZAC des Varennes.

Après avoir mené les échanges préalables avec les collectivités locales, la préfecture du Cher a validé la proposition de scénario de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges dans le sens Vierzion>Clermont- Ferrand. Ce futur aménagement a vocation à **améliorer l'accessibilité de Bourges tout en sécurisant les itinéraires actuellement sur-sollicités.**

Le scénario retenu résulte d'un travail commun avec les collectivités locales, concrétisé par un cofinancement entre VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental du Cher, l'agglomération de Bourges Plus, la Communauté de Communes FerCher - Pays Florentais, les villes de Bourges et du Subdray.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## La bretelle complémentaire de Bourges sur l'A71 permettra :

- De fluidifier la circulation, de désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, et de renforcer la sécurité, notamment dans le cadre des mobilités pendulaires quotidiennes liées au travail ;
- De renforcer la desserte du territoire, afin de contribuer à l'ambition de développement du territoire ;
- De participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate.

**2** communes,  
Bourges et Le Subdray

**4** co-financeurs  
de l'étude

**1** couple de bassins  
de traitement des eaux

**1** bretelle  
complémentaire  
de 550 m

**1** gare de péage  
à 2 voies de sortie

La concertation réglementaire du projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges sur l'A71 se tiendra du 20 juin 2022 au 22 juillet 2022. Elle est organisée par VINCI Autoroutes, sous l'égide du Préfet du Cher, au regard de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, et intervient à l'issue de l'étude d'opportunité qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques globales du projet.

## La concertation préalable a pour objectifs de :

- Présenter au public le projet de création de la bretelle complémentaire, son principe d'aménagement ainsi que le service rendu au territoire ;
- Recueillir les avis, observations et suggestions sur le projet d'aménagement et sur la valorisation du territoire.

4 questions sont soumises à l'avis du public durant la phase de concertation réglementaire entre le 20 juin et le 22 juillet 2022 :



Toutes les personnes intéressées par le projet de création de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges sur l'A71, c'est-à-dire les élus, les riverains, les usagers de l'autoroute, les acteurs économiques et associatifs... sont invitées à s'informer et à donner leur avis.

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le public dispose de plusieurs moyens pour s'exprimer :

- **par Internet** : site dédié au projet, qui permet de retrouver les différents documents d'information et de déposer son avis en ligne, via la rubrique « Votre avis compte ! » : [A71bretellebourges.fr](http://A71bretellebourges.fr),
- **sur l'exposition permanente, pendant toute la durée de la concertation, via les registres, dans les lieux d'accueil du public suivants** :
- **Conseil Départemental du Cher** :  
Hôtel du Département, place Marcel Plaisant - 18000 Bourges,
- **Communauté d'Agglomération de Bourges Plus** :  
23 – 31 Boulevard du Maréchal Foch - 18000 Bourges,
- **Communauté de Communes FerCher Pays Florentais** :  
Place de la République - 18400 Saint-Florent-Sur-Cher,
- **Mairie de Bourges** :  
11 rue Jacques Rimbault - 18020 Bourges,
- **Mairie du Subdray** :  
4 rue du Bois Rollet - 18590 Le Subdray.

par e-mail à : [A71bretellebourges@cher.gouv.fr](mailto:A71bretellebourges@cher.gouv.fr) et [A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com](mailto:A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com)

De plus, les équipes de VINCI Autoroutes se mettront à disposition du public lors de **rencontres individuelles et personnalisées** pour échanger et répondre aux questions :

- sur la commune du **Subdray, le samedi 2 juillet 2022** matin, de 9 h à 12 h, en mairie,
- sur la commune de **Bourges, le jeudi 30 juin 2022** matin, de 9 h à 12 h, en mairie.

Les avis recueillis à l'occasion de la concertation permettront à VINCI Autoroutes de dresser un bilan des avis recueillis vis-à-vis de ce projet, de compléter sa réflexion en lien avec les collectivités, et sera inséré dans le Dossier de Demande de Principe présenté en fin d'année.

Les questions et contributions formulées par le public, ainsi que les réponses apportées par VINCI Autoroutes seront présentées dans le bilan de la concertation, arrêté par le Préfet du Cher à l'automne 2022. Celui-ci sera consultable et téléchargeable sur le site Internet du projet : [A71bretellebourges.fr](http://A71bretellebourges.fr)



**Consulter/télécharger  
le communiqué de presse**

# LES ANNEXES

au bilan de la concertation

## LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CONCERTATION

# LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Support d'annonce :** site Internet du projet

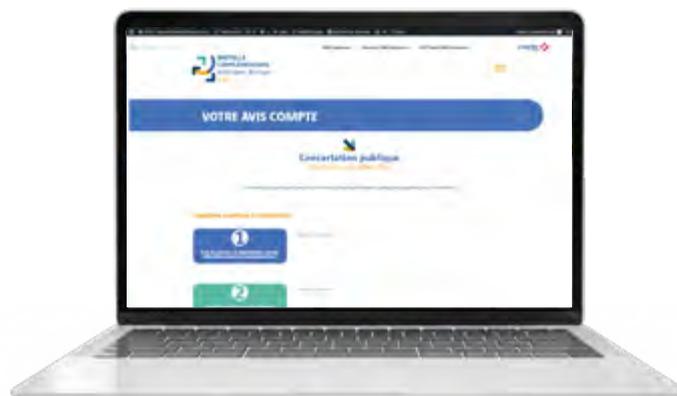
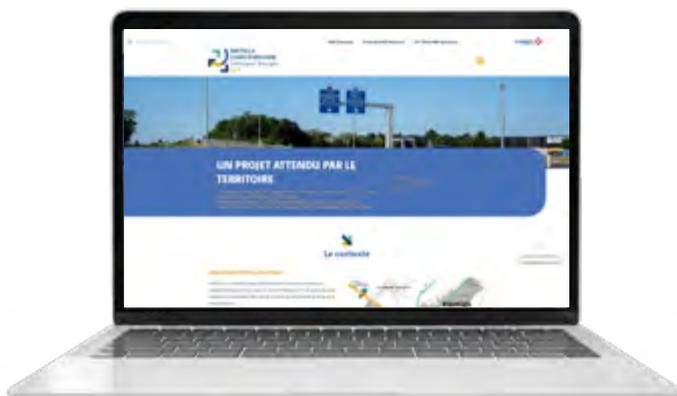
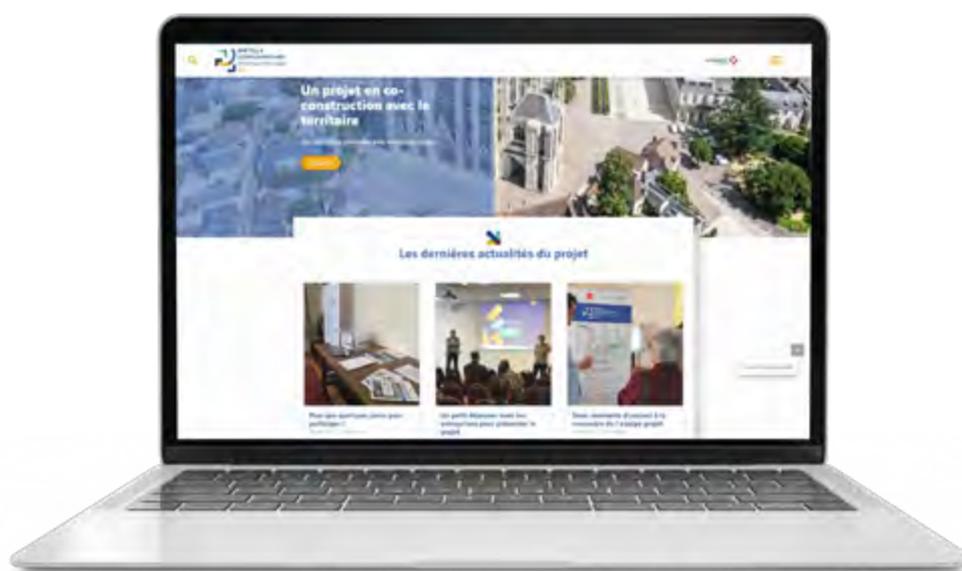
**Moyen de participer :** via un formulaire de participation sur le site Internet du projet ou via l'envoi d'une contribution aux adresses mails dédiées au projet :

- mail projet : A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com
- mail Préfecture : A71bretellebourges@cher-gouv.fr

**Émetteur :** VINCI Autoroutes

**Mode de diffusion :** www.A71bretellebourges.fr

**Date de diffusion :** 20/06/2022



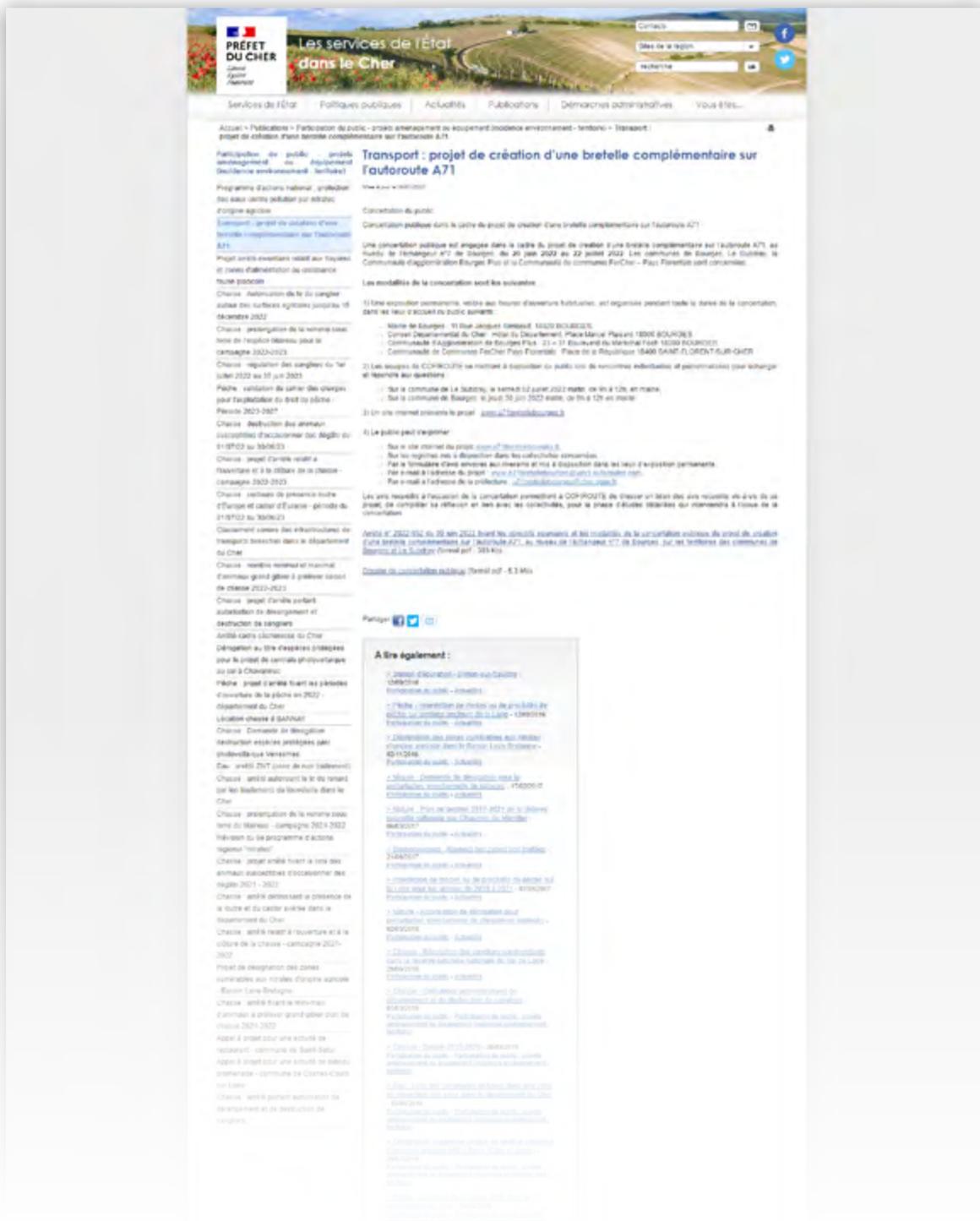
# LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Support d'annonce :** page dédiée sur le site Internet de la Préfecture

**Émetteur :** Préfecture du Cher

**Mode de diffusion :** page dédiée sur le site [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

**Date de diffusion :** -



# LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Supports d'annonce :** emailing et emailing de relance

**Émetteur :** VINCI Autoroutes

**Mode de diffusion :** envoyés aux usagers réguliers de l'A71, abonnés télépéage VINCI Autoroutes

**Dates de diffusion :** le 20/06/2022, envoyé à 1 418 abonnés télépéage.

Relance envoyée le 18/07/2022 (mêmes abonnés)

**VINCI**  
Autoroutes

**A71 : projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges**  
La concertation publique débute : donnez votre avis !

**VIERZON** **BOURGES**

Cher Monsieur Singh,

Un nouveau projet d'aménagement sur l'autoroute A71 est à l'étude. Il s'agit de la création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges.

Ce projet de bretelle de votre côté contribue à améliorer l'accessibilité du territoire pour tous, tout en renforçant la sécurité et en désengorgeant le tronçon sur la ZAC des Variennes.

Du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2022, le projet est soumis à une concertation publique réglementaire.

Ce temps d'information et d'échange vous permettra en tant qu'usager du réseau VINCI Autoroutes, d'exprimer votre avis sur le projet.

**Donnez votre avis**

Dans le cadre de cette concertation publique, quatre questions sont soumises à votre avis :

1. Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui ?
2. Quels impacts le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements ?
3. Comment intégrer le projet dans le respect du cadre de vie ?
4. Peuvent-elles être améliorées les conditions de circulation sur ce tronçon ?

**Découvrez le projet !**  
[A71bretellebourges.fr](http://A71bretellebourges.fr)

Vous souhaitez échanger avec les équipes VINCI Autoroutes ?  
Ces moments d'accueil sont organisés :

- Jeudi 20 juin de 9h à 12h à la mairie de Bourges
- Samedi 2 juillet de 9h à 12h à la mairie du Sublay

Nous vous remercions de votre compréhension.  
Le Service Clients VINCI Autoroutes

CONCORD DE SÉCURITÉ & DROIT DE SÉCURITÉ

**VINCI**  
Autoroutes

**A71 : projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges**  
La concertation publique se termine le 22 juillet : expliquez-vous !

**Vostra avis compte !**

Cher Monsieur Singh,

La concertation publique se poursuit jusqu'au 22 juillet 2022 !  
Durant cette période, vous pouvez vous faire entendre et donner votre avis sur ce projet d'aménagement de l'A71.

Ce projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges doit contribuer à améliorer l'accessibilité du territoire pour tous, tout en renforçant la sécurité et en désengorgeant le tronçon de la ZAC des Variennes.

**Le projet vous intéresse ?  
Pensez à apporter votre contribution !**

**Donnez votre avis**

Dans le cadre de cette concertation publique, quatre questions sont soumises à votre avis :

1. Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui ?
2. Quels impacts le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements ?
3. Comment intégrer le projet dans le respect du cadre de vie ?
4. Peuvent-elles être améliorées les conditions de circulation sur ce tronçon ?

**Découvrez le projet !**  
[A71bretellebourges.fr](http://A71bretellebourges.fr)

Pour mieux comprendre le projet, téléchargez la brochure

Nous vous remercions de votre compréhension.  
Le Service Clients VINCI Autoroutes

CONCORD DE SÉCURITÉ & DROIT DE SÉCURITÉ

Connaissez-vous le corridor de sécurité ?  
Inscrite dans le code de la route depuis 2018, cette règle impose aux conducteurs de ne stationner que temporairement à l'arrêt sur le bord de la route, à l'exception des véhicules autorisés sur le site de travail ou sur le bord d'arrêt d'urgence. Il permet ainsi de protéger le personnel intervenant sur l'accident.

[En savoir plus](#)

# LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Moyen d'information :** e-invitation entreprises

**Émetteur :** VINCI Autoroutes

**Mode de diffusion :** envoi par mail à la base de contacts des associations d'entreprises de la zone

**Date de diffusion :** 22/06/2022



**BRETELLE COMPLÉMENTAIRE échangeur Bourges A71**  
Concertation publique du 20 juin au 22 juillet 2022

**INVITATION PETIT-DÉJEUNER**

VINCI Autoroutes a le plaisir de vous inviter à un petit-déjeuner d'échanges, en présence d'**Irène FELIX**, présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et de l'équipe projet de VINCI Autoroutes

**RENDEZ-VOUS LUNDI 27 JUIN 2022 DE 8 H 30 À 10 H,**  
au NOVOTEL de Bourges, ZAC des Orchidée César,  
Route de Châteauroux, 18570 Le Subdray.

Merci de confirmer votre présence par mail à :  
**[A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com](mailto:A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com)**  
ou par téléphone au **06 31 07 90 13**

**Thierry MAILLE**, Directeur Opérationnel VINCI Autoroutes  
et **Fabrice PUTOT**, Président de BeSud

©2022 VINCI Autoroutes. Tous droits réservés. VINCI Autoroutes est une marque de VINCI Autoroutes. VINCI Autoroutes est une marque de VINCI Autoroutes. VINCI Autoroutes est une marque de VINCI Autoroutes.



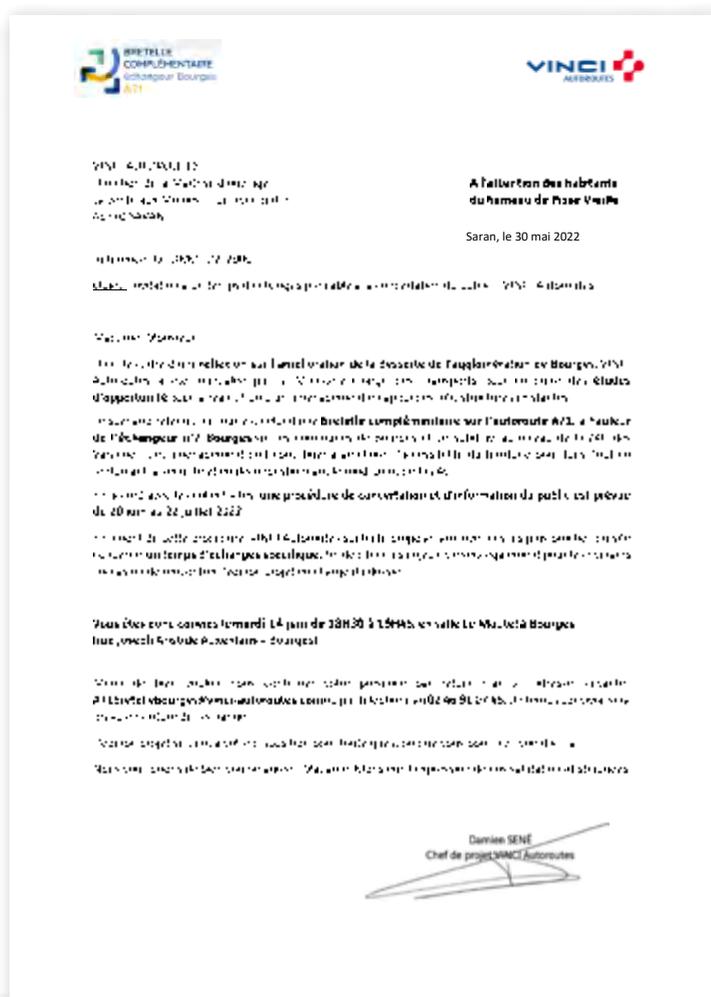
# LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Moyen d'information :** courrier à destination des riverains du hameau de Pisse-Vieille

**Émetteur :** VINCI Autoroutes

**Mode de diffusion :** distribué en boîtes aux lettres par les services des mairies de Bourges et du Subdray

**Date de diffusion :** entre le 30/05/2022 et le 03/06/2022





# LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Moyen d'information :** dépliant A5 lettre T

**Émetteur :** VINCI Autoroutes

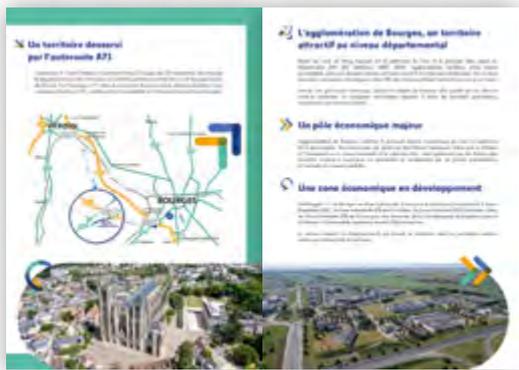
**Modes de diffusion :**

1. distribué en boîtes aux lettres aux habitants des communes concernées\*
2. mis à disposition dans les lieux d'exposition\*\*

**Dates de diffusion :** entre le 20/06/2022 et le 24/06/2022 dans les mairies et disponible dans les lieux d'exposition sur toute la durée de la concertation.



Consulter/télécharger le dépliant



\*Communes de Bourges, du Subdray, hameau de Pisse-Vieille et sur une zone géographique définie proche du projet. \*\*Conseil Départemental du Cher, Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, Communauté de Communes FerCher Pays Florentais, Mairie de Bourges, Mairie du Subdray

# LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Supports d'annonce :** annonce presse dans le quotidien régional Le Berry Républicain

**Émetteur :** VINCI Autoroutes

**Modes de diffusion :** 3 parutions en Une et 3 parutions dans les pages locales du Berry Républicain

**Dates de diffusion :** 21/06/2022 - 26/06/2022 - 30/06/2022

**BRETELLE COMPLÉMENTAIRE échangeur Bourges A71**

**Concertation publique du 20 juin au 22 juillet**

**Votre avis compte !**

Pour en savoir plus et participer  
[A71bretellebourges.fr](http://A71bretellebourges.fr)

Document non contractuel à caractère consultatif  
VINCI Autoroutes (Réseau Confiance) - Océline  
CO2-Communication - Groupe Veritol - 06/2022



**LE BERRY RÉPUBLICAIN**  
du mardi 21 juin 2022



**BRETELLE COMPLÉMENTAIRE échangeur Bourges A71**

**Concertation publique du 20 juin au 22 juillet**

**Votre avis compte !**

Pour connaître toutes les modalités de la concertation, vous informer et participer, rendez-vous sur le site internet [A71bretellebourges.fr](http://A71bretellebourges.fr) ou dans l'un des lieux d'exposition permanente :

- Conseil Départemental du Cher
- Bourges Plus
- CC FerCher Pays Florentais
- Mairie de Bourges
- Mairie du Subdray

**Votre avis compte !**

Des événements d'accueil pour échanger librement avec les équipes de VINCI Autoroutes, qui répondront à toutes les questions du public :

**JEUDI 30 JUIN**  
Mairie de Bourges  
9h - 12h

**SAMEDI 2 JUILLET**  
Mairie du Subdray  
9h - 12h

CHER DÉPARTEMENTAL - BOURGES PLUS - FerCher - VINCI AUTOROUTES



**LE BERRY RÉPUBLICAIN**  
du dimanche 26 juin 2022



**LE BERRY RÉPUBLICAIN**  
du jeudi 30 juin 2022



# LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

**Moyens d'information** : exposition permanente avec visuels d'exposition

**Moyen de participer** : registre

**Supports d'annonce** : formulaire pré-affranchi (lettre T) de la plaquette A5

**Émetteurs** : VINCI Autoroutes et la Préfecture du Cher

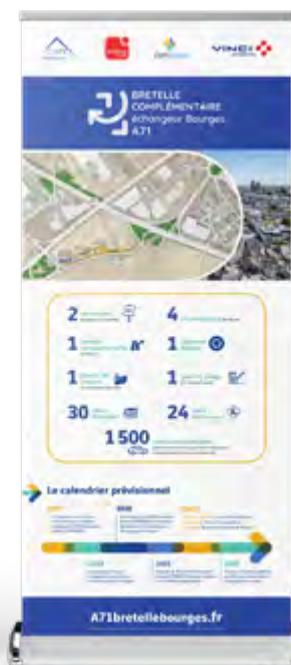
**Modes de diffusion** :

1. distribué en boîtes aux lettres aux habitants des communes concernées\*
2. à disposition sur les lieux d'exposition permanente\*\*
3. mis en ligne sur le site [www.A71bretellebourges.fr](http://www.A71bretellebourges.fr)

**Date de diffusion** : du 20/06/2022 au 22/07/2022 (aux horaires d'ouverture des lieux d'exposition permanente)

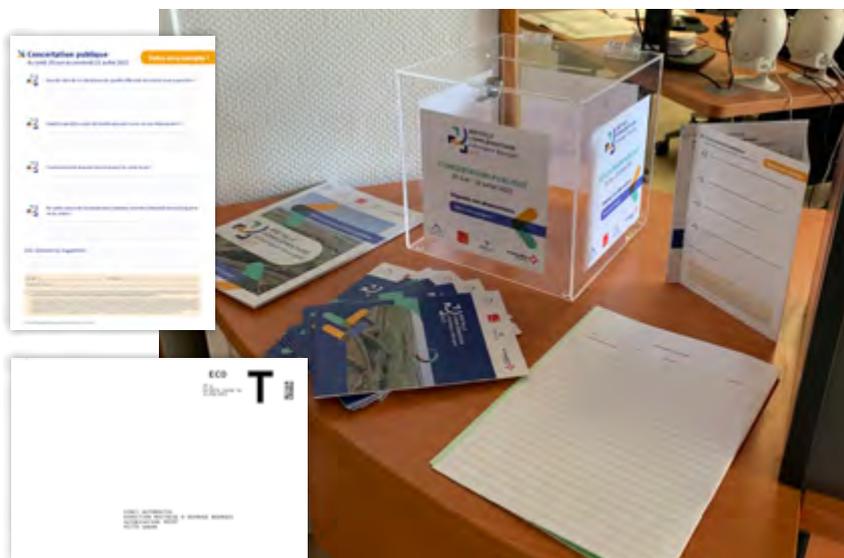


Consulter/télécharger  
le dossier de concertation



Une fois rempli, le formulaire  
pouvait être, au choix :

- > **Renvoyé sans frais par voie postale** du fait de son pré-affranchissement
- > **Déposé dans l'une des urnes** prévues à cet effet dans les lieux d'exposition permanente



# LES ANNEXES

au bilan de la concertation

## LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES ET LES RELAIS D'INFORMATION

# LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES

Type de média : presse écrite

Nom du média émetteur : Le Berry Républicain

Date de la retombée : 20/06/2022

Relais sur le site Internet du média : OUI

Relais sur les RS : OUI (Facebook et Twitter)

REVUE DE PRESSE - 20 JUIN 2022 / LE BERRY REPUBLICAIN



## A71 : l'avis des élus sur le projet de nouvelle bretelle de délestage au niveau de l'échangeur autoroutier de Bourges

Alors que « toutes les personnes intéressées par le projet » de nouvelle bretelle de délestage au niveau de l'échangeur autoroutier de Bourges sont appelées à se prononcer, à partir de ce lundi 20 juin et jusqu'au 22 juillet, les élus locaux donnent leur avis sur le dossier.

L'aménagement de l'échangeur autoroutier de Bourges devient urgent tant son accès, dans le sens Vierzon - Clermont-Ferrand, est dangereux lorsque le flux de camions et de voitures se densifie. Tous les acteurs politiques locaux, de gauche à droite, s'accordent à le dire. Dans cette optique, une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges a été lancée. L'aménagement proposé par Vinci autoroute et retenu par la préfecture du Cher est celui de la construction d'une bretelle de délestage sur les communes de Bourges et Le Subdray, au niveau de la ZAC des Varennes.

« Il faut que cet aménagement se fasse le plus vite possible. On a perdu assez de temps, peste Yvon Beuchon, maire de La Chapelle-Saint-Ursin (divers gauche), porteur d'une pétition en faveur de ce projet dès 2019. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accident et je déplore que le conseil départemental ait perdu autant de temps... »

Cet équipement est amené à « fluidifier la circulation, désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, renforcer la sécurité, renforcer la desserte du territoire et participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate », fait savoir la préfecture du Cher dans un communiqué. Cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur.

Outre ces aspects, pour Catherine Menguy, adjointe (Europe écologie-les Verts) au maire de Bourges en charge de la transition écologique, « cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur ».

Car cette dernière option a longtemps été évoquée. Deux scénarios avaient même été étudiés : l'un au niveau de la RD23, route de Sainte-Thorette, avec une déviation du hameau de Pierrelay?, et l'autre au sud de Mehun-sur-Yèvre avec une liaison vers le diffuseur situé sur la RD 2076. « Un mauvais calcul financier et écologique », pour Irène Félix (divers gauche), présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus. Une nouvelle sortie à hauteur de Mehun-sur-Yèvre avait les faveurs de Michel Autissier, ancien président (Les Républicains) du conseil départemental du Cher. Il voyait dans ce projet l'opportunité de relier la rocade nord (toujours en construction) et de créer une nouvelle zone d'activité commerciale.

« Les études menées et les coûts de la construction d'un nouvel échangeur, estimés 30 et 40 millions d'euros, nous ont fait changer de cap, convient Jacques Fleury (Les Républicains), président du Département depuis 2021. L'aménagement de cette bretelle, évalué entre 6 et 8 millions d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, le conseil départemental, l'Etat et Vinci autoroute).

En attendant, une consultation, qui s'adresse à « toutes les personnes intéressées par le projet » (riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.), est lancée à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet. Outre la présentation du projet au public, quatre questions lui seront posées : « Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet? ». L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement.

Soit, en ligne sur [a71bretellebourges.fr](http://a71bretellebourges.fr) (ou par mail, en écrivant à : [a71bretellebourges@cher.gouv.fr](mailto:a71bretellebourges@cher.gouv.fr) ou [a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com](mailto:a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com)). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdray). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdray (de 9 heures à midi).

Vincent Balmisse ■

REVUE DE PRESSE - 20 JUIN 2022 / LE BERRY REPUBLICAIN



## Un projet de nouvelle bretelle de délestage, dans le sens Vierzon - Clermont, à l'échangeur de Bourges

Les usagers appelés à donner leur avis

L'aménagement de l'échangeur autoroutier de Bourges devient urgent tant son accès, dans le sens Vierzon - Clermont-Ferrand, est dangereux lorsque le flux de camions et de voitures se densifie. Tous les acteurs politiques locaux, de gauche à droite, s'accordent à le dire. Dans cette optique, une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges a été lancée.

L'aménagement proposé par Vinci autoroute, et retenu par la préfecture du Cher est celui de la construction d'une bretelle de délestage sur les communes de Bourges et Le Subdray, au niveau de la ZAC des Varennes.

« Il faut que cet aménagement se fasse le plus vite possible. On a perdu assez de temps, peste Yvon Beuchon, maire de La Chapelle-Saint-Ursin (divers gauche), porteur d'une pétition en faveur de ce projet dès 2019. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accident et je déplore que le conseil départemental ait perdu autant de temps... »

Cet équipement est amené à « fluidifier la circulation, désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, renforcer la sécurité, renforcer la desserte du territoire et participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate », fait savoir la préfecture du Cher dans un communiqué.

Cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur.

Outre ces aspects, pour Catherine Menguy, adjointe (Europe écologie-les Verts) au maire de Bourges en charge de la transition écologique, « cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur ».

Car cette dernière option a longtemps été évoquée. Deux scénarios avaient même été étudiés : l'un au niveau de la RD23, route de Sainte-Thorette, avec une déviation du hameau de Pierrelay?, et l'autre au sud de Mehun-sur-Yèvre avec une liaison vers le diffuseur situé sur la RD 2076. « Un mauvais calcul financier et écologique », pour Irène Félix (divers gauche), présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus. Une nouvelle sortie à hauteur de Mehun-sur-Yèvre avait les faveurs de Michel Autissier, ancien président (Les Républicains) du conseil départemental du Cher. Il voyait dans ce projet l'opportunité de relier la rocade nord (toujours en construction) et de créer une nouvelle zone d'activité commerciale.

« Les études menées et les coûts de la construction d'un nouvel échangeur, estimés 30 et 40 millions d'euros, nous ont fait changer de cap, convient Jacques Fleury (Les Républicains), président du Département depuis 2021. L'aménagement de cette bretelle, évalué entre 6 et 8 millions d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, le conseil départemental, l'Etat et Vinci autoroute).

En attendant, une consultation, qui s'adresse à « toutes les personnes intéressées par le projet » (riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.), est lancée à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet. Outre la présentation du projet au public, quatre questions lui seront posées : « Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet? ». L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement.

Soit, en ligne sur [a71bretellebourges.fr](http://a71bretellebourges.fr) (ou par mail, en écrivant à : [a71bretellebourges@cher.gouv.fr](mailto:a71bretellebourges@cher.gouv.fr) ou [a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com](mailto:a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com)). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdray). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdray (de 9 heures à midi).

Vincent Balmisse ■

« Nous, nous ont fait changer de cap, convient Jacques Fleury (Les Républicains), président du Département depuis 2021. L'aménagement de cette bretelle, évalué entre 6 et 8 millions d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdray). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdray (de 9 heures à midi).

« Il faut que cet aménagement se fasse le plus vite possible. On a perdu assez de temps, peste Yvon Beuchon, maire de La Chapelle-Saint-Ursin (divers gauche), porteur d'une pétition en faveur de ce projet dès 2019. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accident et je déplore que le conseil départemental ait perdu autant de temps... »

Cet équipement est amené à « fluidifier la circulation, désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, renforcer la sécurité, renforcer la desserte du territoire et participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate », fait savoir la préfecture du Cher dans un communiqué.

Cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur.

Outre ces aspects, pour Catherine Menguy, adjointe (Europe écologie-les Verts) au maire de Bourges en charge de la transition écologique, « cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur ».

Car cette dernière option a longtemps été évoquée. Deux scénarios avaient même été étudiés : l'un au niveau de la RD23, route de Sainte-Thorette, avec une déviation du hameau de Pierrelay?, et l'autre au sud de Mehun-sur-Yèvre avec une liaison vers le diffuseur situé sur la RD 2076. « Un mauvais calcul financier et écologique », pour Irène Félix (divers gauche), présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus. Une nouvelle sortie à hauteur de Mehun-sur-Yèvre avait les faveurs de Michel Autissier, ancien président (Les Républicains) du conseil départemental du Cher. Il voyait dans ce projet l'opportunité de relier la rocade nord (toujours en construction) et de créer une nouvelle zone d'activité commerciale.

« Les études menées et les coûts de la construction d'un nouvel échangeur, estimés 30 et 40 millions d'euros, nous ont fait changer de cap, convient Jacques Fleury (Les Républicains), président du Département depuis 2021. L'aménagement de cette bretelle, évalué entre 6 et 8 millions d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, le conseil départemental, l'Etat et Vinci autoroute).

En attendant, une consultation, qui s'adresse à « toutes les personnes intéressées par le projet » (riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.), est lancée à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet. Outre la présentation du projet au public, quatre questions lui seront posées : « Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet? ». L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement.

Soit, en ligne sur [a71bretellebourges.fr](http://a71bretellebourges.fr) (ou par mail, en écrivant à : [a71bretellebourges@cher.gouv.fr](mailto:a71bretellebourges@cher.gouv.fr) ou [a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com](mailto:a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com)). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdray). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdray (de 9 heures à midi).

Vincent Balmisse ■

REVUE DE PRESSE - 20 JUIN 2022 / BERRY REPUBLICAIN



## A71 Un projet de nouvelle bretelle de délestage, dans le sens Vierzon - Clermont, à l'échangeur de Bourges

### Les usagers appelés à donner leur avis

Alors que « toutes les personnes intéressées par le projet » de nouvelle bretelle de délestage au niveau de l'échangeur autoroutier de Bourges sont appelées à se prononcer, à partir de ce lundi 20 juin et jusqu'au 22 juillet, les élus locaux donnent leur avis sur le dossier.

L'aménagement de l'échangeur autoroutier de Bourges devient urgent tant son accès, dans le sens Vierzon - Clermont-Ferrand, est dangereux lorsque le flux de camions et de voitures se densifie. Tous les acteurs politiques locaux, de gauche à droite, s'accordent à le dire. Dans cette optique, une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges a été lancée.

L'aménagement proposé par Vinci autoroute, et retenu par la préfecture du Cher est celui de la construction d'une bretelle de délestage sur les communes de Bourges et Le Subdray, au niveau de la ZAC des Varennes.

« Il faut que cet aménagement se fasse le plus vite possible. On a perdu assez de temps, peste Yvon Beuchon, maire de La Chapelle-Saint-Ursin (divers gauche), porteur d'une pétition en faveur de ce projet dès 2019. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accident et je déplore que le conseil départemental ait perdu autant de temps... »

Cet équipement est amené à « fluidifier la circulation, désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, renforcer la sécurité, renforcer la desserte du territoire et participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate », fait savoir la préfecture du Cher dans un communiqué.

Cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur.



UNION/STUDIO. Une bretelle de délestage devrait être aménagée au niveau de l'échangeur autoroutier de Bourges.

« Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet? ». L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement.

Soit, en ligne sur [a71bretellebourges.fr](http://a71bretellebourges.fr) (ou par mail, en écrivant à : [a71bretellebourges@cher.gouv.fr](mailto:a71bretellebourges@cher.gouv.fr) ou [a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com](mailto:a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com)). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdray). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdray (de 9 heures à midi).

Vincent Balmisse ■

« Les études menées et les coûts de la construction d'un nouvel échangeur, estimés 30 et 40 millions d'euros, nous ont fait changer de cap, convient Jacques Fleury (Les Républicains), président du Département depuis 2021. L'aménagement de cette bretelle, évalué entre 6 et 8 millions d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, le conseil départemental, l'Etat et Vinci autoroute).

En attendant, une consultation, qui s'adresse à « toutes les personnes intéressées par le projet » (riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.), est lancée à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet. Outre la présentation du projet au public, quatre questions lui seront posées : « Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet? ». L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement.

Soit, en ligne sur [a71bretellebourges.fr](http://a71bretellebourges.fr) (ou par mail, en écrivant à : [a71bretellebourges@cher.gouv.fr](mailto:a71bretellebourges@cher.gouv.fr) ou [a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com](mailto:a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com)). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdray). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdray (de 9 heures à midi).

Vincent Balmisse ■

Relais sur les réseaux sociaux



# LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES

Type de média : presse écrite

Nom du média émetteur : Le Berry Républicain

Date de la retombée : 23/06/2022

Relais sur le site Internet du média :  
NON

Relais sur les RS : OUI (Facebook)

REVUE DE PRESSE - 23 JUIN 2022 / LE BERRY REPUBLICAIN



## Le nouvel échangeur en débat à Bourges Plus

Ce soir, à 18 heures, à la mairie de Bourges, se tiendra le dernier conseil communautaire de Bourges Plus avant les vacances. Quarante-huit délibérations sont au programme de cette session communautaire. La réunion s'ouvrira sur la position des élus communautaires concernant l'étude lancée par Cofiroute pour la création d'une bretelle complémentaire donnant accès à l'A71 depuis l'échangeur de Bourges. Cette étude vise à établir la faisabilité de création d'une nouvelle bretelle au sein de l'échangeur autoroutier afin « d'améliorer les conditions de circulation de l'existant ». La communauté d'agglomération de Bourges Plus, tout comme le conseil départemental du Cher et la communauté de communes Fer-Cher-Pays florentais ont, déjà, estimé que ce projet était « d'un coût modéré avec un impact environnemental et foncier moindre » que la création d'un nouvel échangeur vers Berry-Bouy ou Marmagne. Le coût de cette étude a été évalué à 240.000 euros, dont 25 % pris en charge par Cofiroute (60.000 euros), 37,5 % par le Département, 32,5 % par la communauté d'agglomération (78.000 euros) et 5 % par la communauté de communes Fer-Cher-Pays florentais (12.000 euros). L'étude devrait durer un an. « Pour l'instant, rien n'est fait et les

discussions commencent mais nous voulons tout faire pour assurer plus de sécurité sur cet échangeur », confie la présidente de Bourges Plus, Irène Félix (divers gauche). Dans le domaine de la rénovation de logements, les conventions entre Bourges Plus et l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) se déploient jusqu'en 2023 et vont être ajustées afin de coller « aux bons résultats » obtenus depuis 2019. « Quinze des dix-sept communes de l'Agglo ont réalisé 453 rénovations en trois ans, soit la rénovation de 151 logements par an ». Soit 84 % des objectifs déjà réalisés qui sont donc rehaussés, passant de 1.000 logements à 1.072 devant être rénovés. La lutte contre la vacance des habitations est toujours une préoccupation majeure avec la création d'un poste d'agent pour accompagner les particuliers. ■

## Relais sur les réseaux sociaux



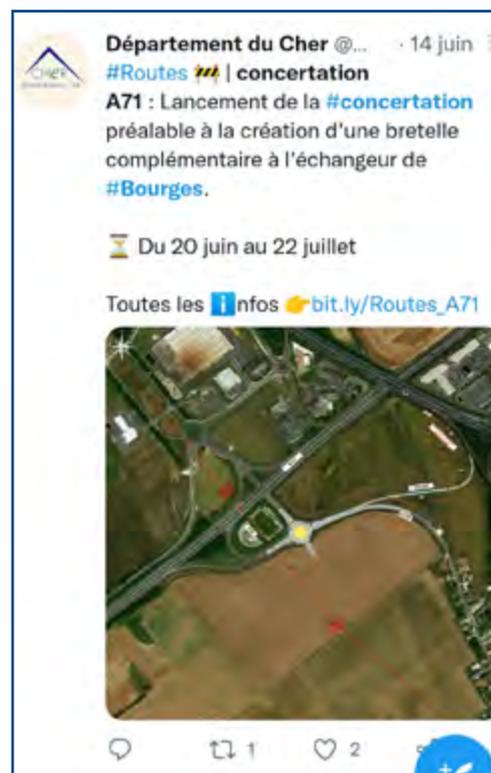
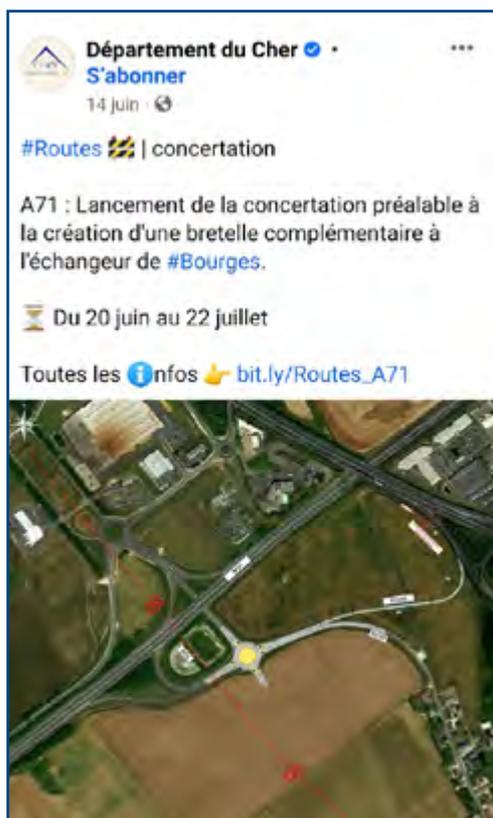
# LES RELAIS D'INFORMATION

**Type de relayeur :** collectivité territoriale

**Dénomination de l'émetteur du relais :** Département du Cher

**Moyens de diffusion du relais :** page Facebook et Twitter

**Date du relais :** 14/06/2022



# LES RELAIS D'INFORMATION

**Type de relayeur :** collectivité territoriale

**Dénomination de l'émetteur du relais :** Ville du Subdray

**Moyen de diffusion du relais :** site Internet

**Date du relais :** 17/06/2022



The screenshot shows the website 'Le Subdray' with a navigation menu and a main article. The article is titled 'A71 - PROJET DE BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR N°7 DE BOURGES' and is dated '20 JUIN - 22 JUILLET 2022'. It includes a sub-header 'CONCERTATION PUBLIQUE' and a call to action 'VOTRE AVIS COMPTE !'. The article text describes a public consultation period from June 20 to July 22, 2022, regarding the creation of a complementary bypass for the A71 highway at the Bourges interchange. It mentions that permanent exhibitions will be set up in the concerned municipalities and that individual meetings will be held in Subdray and Bourges. A download link for a document is provided, along with a URL for more information: <https://www.a71bretellebourges.fr/>. The website also features social media icons for Facebook, Twitter, and WhatsApp.

**Le Subdray**

JOURNAL AGENDA DÉCOUVRIR VIE PRATIQUE VIE SCOLAIRE VIE ÉCONOMIQUE VIE LOCALE SERVICES

ACCUEIL > JOURNAL > A71 - Projet de bretelle complémentai...

**CONCERTATION PUBLIQUE**  
20 JUIN - 22 JUILLET 2022  
Rendez-vous en mairie ou sur le site Internet [A71bretellebourges.fr](https://www.a71bretellebourges.fr/)

**VOTRE AVIS COMPTE !**

**A71 - PROJET DE BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR N°7 DE BOURGES**

*Le Subdray*

**Lancement de la concertation préalable**

"Du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2022, une concertation réglementaire est engagée dans le cadre du projet de la création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges sur l'A71 (...)".

Retrouver tous les détails du projet sur le site accessible ci-dessous.

Des expositions permanentes sont mises en place dans les communes concernées.

Des rencontres individuelles et personnalisées auront lieu au Subdray et à Bourges suivant les modalités décrites dans le document téléchargeable ci-dessous.

 [Télécharger la pièce jointe](#)

**PLUS D'INFORMATIONS**  
<https://www.a71bretellebourges.fr/>

# LES RELAIS D'INFORMATION

**Type de relayeur :** collectivité territoriale

**Dénomination de l'émetteur du relais :** Ville de Bourges

**Moyen de diffusion du relais :** page Facebook

**Date du relais :** 20/06/2022



**Ville de Bourges - Officiel** · S'abonner · 20 juin · 🌐

A71 – Bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges  
Votre avis compte !

✅ Depuis le 20 juin et jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, une concertation publique réglementaire est engagée sur le projet de création d'une bretelle complémentaire au niveau de l'échangeur de Bourges (n°7 sur A71) sur les communes de Bourges et Le Subdray.

✅ Réalisée en lien avec le Conseil Départemental du Cher, la communauté d'agglomération Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays Florentais, elle est placée sous l'égide du Préfet du Cher.

➡ La création d'une bretelle de sortie complémentaire permettra de :

- Fluidifier la circulation
- Faciliter l'accès au territoire, notamment pour les déplacements domicile-travail
- Améliorer la sécurité
- Accompagner le développement économique du territoire

➡ Pour donner votre avis, rendez-vous en mairie, dans les lieux d'exposition ou sur le site Internet du projet : [www.A71bretellebourges.fr](http://www.A71bretellebourges.fr)

➡ Pour donner votre avis, rendez-vous en mairie, dans les lieux d'exposition ou sur le site Internet du projet : [www.A71bretellebourges.fr](http://www.A71bretellebourges.fr)

PRÉFET DU CHER

BRETELLE COMPLÉMENTAIRE échangeur Bourges A71

**CONCERTATION PUBLIQUE**  
20 JUIN – 22 JUILLET 2022  
Rendez-vous en mairie ou sur le site Internet [A71bretellebourges.fr](http://www.A71bretellebourges.fr)

**VOTRE AVIS COMPTE !**

👍❤️👍 20 · 2 commentaires · 14 partages

# LES RELAIS D'INFORMATION

**Type de relayeur :** collectivité territoriale

**Dénomination de l'émetteur du relais :** Bourges Plus

**Moyens de diffusion du relais :** page Facebook et site Internet

**Date du relais :** 20/06/2022

The screenshot shows the website for Bourges Plus, a community of agglomeration. The main navigation bar includes 'PUBLICATIONS', 'ACCESSIBILITÉ', 'PAGE 532', and 'Version accessible du site'. The header features the 'BOURGES PLUS' logo and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION'. Below the header, there are several menu items: 'DÉCLARER VAGUE', 'VÉRIFIQUEZ VOTRE', 'REPLANTEZ-VOUS ACTIVITÉ DANS L'AGGLO', 'RÉSOLU', 'QUALITÉ DE VIE / TOURISME', 'ENSEIGNEMENT / FORMATION', and 'NOUS CONTACTER'. The main content area is titled 'ENQUÊTES PUBLIQUES' and features a section for 'A71 - BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR DE BOURGES'. It includes a sub-section 'Votre avis compte !' and a 'CONCERTATION PUBLIQUE' banner for the dates '20 JUIN - 22 JUILLET 2022'. The text describes the public consultation process and lists the goals of the bypass project: fluidifying circulation, facilitating access to the territory, and improving safety. At the bottom, there are two buttons: 'Contactez le siège social' and 'Contactez le service clientèle'.



The screenshot shows a Facebook post from the page 'Bourges Plus - Officiel'. The post is dated '20 juin' and has a 'S'abonner' button. The main text of the post reads: 'A71 - Bretille complémentaire à l'échangeur de Bourges. Votre avis compte !'. Below this, there is a detailed announcement: 'Depuis le 20 juin et jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, une concertation publique réglementaire est engagée sur le projet de création d'une bretelle complémentaire au niveau de l'échangeur de Bourges (N°7 sur A71) sur les communes de Bourges et Le Subdray. Réalisée en lien avec le Conseil Départemental du Cher (Département du Cher), la communauté d'agglomération Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays Florentais (Communauté de communes FerCher), elle est placée sous l'égide du Préfet du Cher.' A thumbs-up icon is followed by the text: 'La création d'une bretelle de sortie complémentaire permettra de :'. This is followed by a list of four bullet points: '- Fluidifier la circulation', '- Faciliter l'accès au territoire, notamment pour les déplacements domicile-travail', '- Améliorer la sécurité', and '- Accompagner le développement économique du territoire'. The post concludes with: 'Pour donner votre avis, rendez-vous en mairie, dans les lieux d'exposition ou sur le site Internet du projet : [www.A71bretellebourges.fr](http://www.A71bretellebourges.fr)'. At the bottom, there is a graphic for the 'CONCERTATION PUBLIQUE' from '20 JUIN - 22 JUILLET 2022', featuring logos for the 'PRÉFET DU CHER' and 'BRETELLE COMPLÉMENTAIRE à l'échangeur Bourges A71'. A banner at the bottom of the graphic says 'VOTRE AVIS COMPTE !' over a background image of the town of Bourges.

# LES RELAIS D'INFORMATION

**Type de relayeur :** collectivité territoriale

**Dénomination de l'émetteur du relais :** Irène Félix (Présidente de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

**Moyen de diffusion du relais :** page Facebook

**Date du relais :** 23/06/2022



**Irène Félix**  
23 juin · 🌐

Un des dossiers abordés ce soir en conseil communautaire. Bourges plus participe au financement de l'étude complémentaire qui doit permettre d'obtenir - ou pas - le top départ du ministère (qui au demeurant ne paie rien ! 😞).

Nous défendons ce projet après avoir fermement écarté les alternatives qui auraient coûté jusqu'à dix fois plus cher tout en consommant jusqu'à dix fois plus de terre et en générant des trajets domicile-travail bien supérieurs. Nous le défendons pour des raisons de sécurité et de fluidité de la circulation dans le secteur.

Les riverains ont déjà été informés et seront associés tout au long de la concertation pour proposer un projet qui préserve leur qualité de vie.

**Bourges Plus - Officiel · S'abonner**  
20 juin · 🌐

**A71 – Brette complémentaire à l'échangeur de Bourges**  
Votre avis compte !  
... Voir plus

**PRÉFET DU CHER**  
**BRETTE COMPLÉMENTAIRE**  
échangeur Bourges  
A71

**CONCERTATION PUBLIQUE**  
20 JUIN – 22 JUILLET 2022  
Rendez-vous en mairie ou sur le site internet [A71brettabourges.fr](http://A71brettabourges.fr)

**VOTRE AVIS COMPTE !**

6  
1 partage

# LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : association ou collectif

Dénomination de l'émetteur du relais : Be Sud

Moyens de diffusion du relais : site Internet, page Facebook et LinkedIn

Date du relais : 27/06/2022 - 30/06/22 - juillet 2022



# LES RELAIS D'INFORMATION

**Type de relayeur :** collectivité territoriale

**Dénomination de l'émetteur du relais :** Préfet du Cher

**Moyens de diffusion du relais :** page Facebook et Twitter

**Date du relais :** 18/07/2022



**Préfet du Cher** · S'abonner  
18 juil. · 🌐

**#Concertation** | Projet de création de bretelle complémentaire à l'échangeur de **#Bourges - A71** : riverains, usagers d... Voir plus

**CONCERTATION PUBLIQUE**

jusqu'au vendredi 22 juillet 2022

**OBJET:**

Projet de création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges sur l'A71, au niveau des communes de Bourges et Le Subdray.

👍👎👤 18      2 commentaires · 35 partages

👍 J'aime    💬 Commenter    ➦ Partager



**Préfet du Cher** @Prefet18 · 18 juil. · 🌐

**#Concertation** | Projet de création de bretelle complémentaire à l'échangeur de **#Bourges - A71** : riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques et associatifs sont invités à s'informer et à donner leur avis jusqu'au 22/07/2022. Toutes les infos ➦ [bit.ly/3aJ8sST](https://bit.ly/3aJ8sST)

**CONCERTATION PUBLIQUE**

jusqu'au vendredi 22 juillet 2022

**OBJET:**

Projet de création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges sur l'A71, au niveau des communes de Bourges et Le Subdray.

💬    ↻ 2    ❤️ 2    ➦

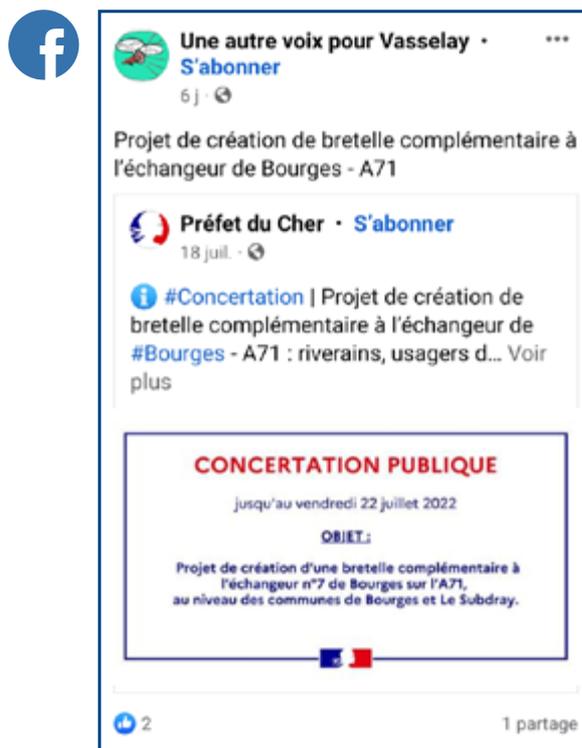
# LES RELAIS D'INFORMATION

**Type de relayeur :** association ou collectif

**Dénomination de l'émetteur du relais :** Une autre voix pour Vasselay

**Moyen de diffusion du relais :** page Facebook

**Date du relais :** 19/07/2022



# LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : grand public

Dénomination de l'émetteur du relais : Vivons le Subdray

Moyen de diffusion du relais : site Internet

Date du relais : 17/06/2022

**Vivons le Subdray**  
Le blog qui donne la parole aux Subdriennes et aux Subdriens.

Accueil | Charta | Contact

## A71 - Projet de bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges

Publié le 17 Juin 2022

Lancement de la concertation préalable

"Du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2022, une concertation réglementaire est engagée dans le cadre du projet de la création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges sur l'A71 (...)"

Retrouver tous les détails du projet sur le site accessible ci-dessous.

Des expositions permanentes sont mises en place dans les communes concernées.

Des rencontres individuelles et personnalisées auront lieu au Subdray et à Bourges suivant les modalités décrites dans le document téléchargeable ci-dessous.

### CONCERTATION PUBLIQUE

20 JUIN – 22 JUILLET 2022

Rendez-vous en mairie ou sur le site Internet [A71bretellebourges.fr](http://A71bretellebourges.fr)

**VOTRE AVIS COMPTE !**

Télécharger CONCERTATION PUBLIQUE

**Nouvelle Bretelle - Echangeur de Bourges A71**  
Le projet consiste en la création d'une bretelle de sortie complémentaire à l'échangeur actuel n°7 Bourges, situé sur les communes de Bourges et du Subdray.

<https://www.a71bretellebourges.fr/>

[Haut]

MÉTÉO LOCALE  
Météo Le Subdray  
47.01°N 2.29°E 158m s.n.m.

Lun	Mar	Mer	Jeu
17/10	18/10	19/10	20/10
21 °C	24 °C	25 °C	22 °C
14 °C	14 °C	13 °C	16 °C
13 km/h	15 km/h	24 km/h	28 km/h
6 mm			11 mm

meteoblue

NEWSLETTER  
Abonnez-vous pour être averti des nouveaux articles publiés.

Saisissez votre email ici

PAGES  
• Charta d'utilisation du Blog

CATÉGORIES  
• Médias  
• Associations  
• Vie pratique  
• Évènement  
• Environnement  
• Sécurité  
• Enfants  
• Lycée agricole  
• Bourges Plus  
• Vite Dit  
• Bibliothèque  
• Patrimoine  
• Mémoire  
• Biodiversité  
• Agenda  
• Solidarité  
• CCAS  
• Préfecture  
• Economie  
• Transport  
• Marché  
• Le Bulletin  
• Tennis  
• Culture